GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
SAINT-QUENTIN

INSCRIPTION D'UNE HYPOTHÈQUE FLUVIALE

- Le bordereau
- Un original de l'acte s'il est sous seing privé ou une expédition s'il est authentique ou une copie de celui-ci
- Les tarifs

I - Inscription et radiation d'un acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droit réel.
somme inférieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
somme supérieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

II - Mutation (vente)
somme inférieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
somme supérieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
- Mutation (après décès) = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

III - Hypothèques fluviales
somme inférieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
somme supérieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

IV - Mention de radiation totale ou partielle d'une inscription d'hypothécaire
somme inférieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
somme supérieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

V - Mention d'antériorité ou subrogation, renouvellement d'inscription
somme inférieure à 20800e = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
somme supérieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

VI - Dépôt de procès verbal de saisie = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Radiation de dépôt de procès verbal de saisie = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

VII -
Délivrance de tout état d'hypothèque = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Délivrance de tout état de mutation = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Délivrance de tout état de saisie = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe